

0. Préambule

Le Gouvernement Français ayant statué sur la date de début de sortie du confinement dans le cadre de la pandémie du COVID-19, le moment est venu d'envisager les modalités de sortie de notre confinement et ce, en conformité avec les directives officielles des autorités gouvernementales.

Ce document présente :

- les objectifs de reprise de l'activité d'aviation légère et de vol à moteur suite à la crise du COVID-19 et au confinement de la population,
- la préconisation des mesures de sécurité sanitaire à prendre :
 - au niveau de l'Aéroclub et de son organisation,
 - au niveau des adhérents et du grand public dans le club,
 - avant le vol,
 - pendant le vol,
 - après le vol,
- les mesures concernant la reprise de l'activité aéronautique,
- les documents fédéraux d'aide au déconfinement.

Ce document ne substitue pas aux documents officiels, il les complète et doit être considéré comme provisoire au regard des incertitudes qui pèsent sur un certain nombre de modalités, notamment concernant la régionalisation du déconfinement. Il a été rédigé le 30 avril au vu des informations disponibles à cette date.

1. Objectifs de reprise de l'activité aéronautique

Les modalités de déconfinement qui commencent à être annoncées par le Gouvernement permettent de pouvoir déterminer un scénario réaliste de reprise de l'activité. L'intervention du Premier Ministre le 28 Avril confirme les principes de déconfinement à condition que les indicateurs liés au COVID restent dans des mesures acceptables. Une annonce sur la réalité du déconfinement au 11 mai sera faite courant mai par le gouvernement.

L'équipe dirigeante de chaque aéro-club va devoir organiser la reprise de son activité. Cette fiche constitue une aide à la « remise en marche » de notre activité. Elle permet notamment d'intégrer les mesures à prendre du fait de la situation sanitaire, de l'interruption temporaire de la pratique du pilotage, et de l'évolution de l'environnement pendant cette longue période. Cette action s'inscrit de plus dans le cadre de la politique de sécurité à laquelle la structure associative est tenue.

Les objectifs fédéraux sont simples : reprendre l'activité dès le 11 mai, si possible, et en tout état de cause avec le double souci de la sécurité sanitaire tout autant que de la sécurité des vols.

Les objectifs de sécurité sanitaire à atteindre sont de :

- ne pas s'infecter soi-même à cause du matériel et/ou de l'environnement,
- ne pas infecter d'autres personnes.

Les objectifs aéronautiques à atteindre sont de :

- Reprendre l'activité, au sol et en vol, pour les membres adhérents de nos aéroclubs avec un haut niveau de sécurité et dans le respect de la réglementation,
- Privilégier les vols d'instruction et les vols locaux dans l'attente des modalités sur la régionalisation du déconfinement.

2. Mesures de sécurité sanitaire

a. Au niveau de l'Aéroclub et de son organisation

- i. Mettre en place des mesures de précaution avec un affichage des informations sur les gestes barrières et consignes à respecter.
- ii. Mettre à disposition :
 1. *un point d'eau,*
 2. *du savon,*
 3. *un distributeur de papier essuie-tout,*
 4. *des distributeurs de gel hydro-alcoolique ou des lingettes désinfectantes pour les mains*
 5. *un bac ou sac spécifique pour récupérer les masques, lingettes ou autres déchets usagés.*
- iii. Assurer un nettoyage fréquent des locaux, des matériels (ordinateurs etc...) et des zones d'accueil des membres du club avec des produits désinfectants.
- iv. Mettre à jour les procédures normales des avions (check-list) pour y inclure le nettoyage et la désinfection de l'aéronef entre chaque utilisation (avant vol et après vol).
- v. Autoriser, dans un premier temps, les vols avec instructeur, les vols solo ou les vols entre personnes ayant le même lieu d'habitation.
- vi. Ne pas accepter les vols de découverte avec des non-membres jusqu'à nouvel avis.
- vii. Limiter le nombre de personnes dans les salles de briefing et le club-house (respect de la distanciation physique et d'un nombre maximum de personnes dès que ce nombre sera communiqué par les autorités [*10 au moment de la rédaction de ce document*]).

b. Au niveau des adhérents et du grand public

- i. Les Gestes Barrières doivent être respectés dès l'arrivée à l'aéroclub et tout le temps nécessaire :
 1. *pas de poignée de mains,*
 2. *Pas d'embrassade,*
 3. *distanciation physique respectée,*
 4. *pas de groupe de plus de X personnes [*X=10 au moment de la rédaction de ce document*],*
 5. *Temps de « retrouvailles » limité.*
- ii. Faire utiliser du gel hydro-alcoolique (personnel ou celui présent à l'aéroclub) ou des lingettes désinfectantes pour les mains.
- iii. Recommander l'usage d'un masque personnel de protection (masque chirurgicaux, ou autre) pendant toute la durée de présence à l'aéroclub et/ou dans les aéronefs.
- iv. Pour les adhérents, recommander l'utilisation du matériel individuel, casque, carte, outil de navigation, etc. A défaut, renforcer le nettoyage des matériels avec des solutions désinfectantes.
- v. Ne pas ouvrir le club au grand public jusqu'à nouvel ordre, de manière à avoir un flux de contacts limité au strict nécessaire pour la reprise de nos vols dans un premier temps.

c. Avant le vol

- i. La visite pré-vol doit être effectuée avec minutie :
 1. *Prises pitot et statique.*
 2. *Purges*
 3. *Attention aux nids d'oiseaux...*
- ii. Nettoyer avec des lingettes désinfectantes ou des solutions adaptées l'ensemble du cockpit et des surfaces pouvant être touchées et plus particulièrement :
 1. *trappes de visite pré-vol (ex : contrôle du niveau d'huile moteur),*
 2. *poignées d'ouverture / verrouillage de verrière ou poignées de porte,*
 3. *zones d'appui extérieures / intérieures,*
 4. *ceintures de sécurité,*
 5. *tableau de bord et tous les instruments, radios etc...*
 6. *manches / volants,*
 7. *manettes des gaz,*
 8. *commande de volets,*
 9. *trim,*
 10. *poignées de réglage de siège,*
 11. *casques, micros etc...*

d. Pendant le vol

- i. Eviter de se toucher les yeux, la bouche et le nez.
- ii. SI le vol ne permet pas de respecter la distanciation physique entre les personnes embarquées, le port du masque de protection individuelle sera une condition indispensable à la réalisation du vol.

e. Après le vol

- i. Le pilote répétera les consignes de nettoyage prévues dans la rubrique « avant le vol ».

3. Mesures aéronautiques de reprise d'activité

a. Activités potentiellement autorisées (en cours de discussion DSAC)

- i. Vol en double commande avec un FI ou un FE, en prenant les mesures sanitaires nécessaires (masques ou visières, gants, etc.)
- ii. Vol solo supervisé
- iii. Vol d'agrément des pilotes titulaires d'une licence et qualification de cours de validité. Des passagers peuvent être emmenés à condition qu'ils habitent au même lieu de résidence que le pilote.

b. Activités potentiellement restreintes (en cours de discussion DSAC)

- i. Vols de découverte
- ii. Vols au profit des élèves en formation BIA
- iii. Vols dans le cadre du Partage de Frais Elargi.
- iv. Vols au profit de non-membres

c. Briefing pilotes avant la reprise des vols

- i. Un briefing doit être obligatoirement effectué par l'encadrement du club (FI, FE) pour les pilotes qui se trouvent sous le coup de la dérogation DSAC. (cf. Fiche Pratique COVID 19 éditée par la FFA)
- ii. Le briefing peut être aussi proposé à l'ensemble des pilotes.

d. Contenu du briefing :

- i. La possibilité d'évoquer son état d'esprit après la période de confinement,
- ii. L'expression de ses attentes pour la remise en vol,
- iii. La possibilité d'auto-évaluer son niveau de pilotage et ses connaissances depuis son interruption,
- iv. Une remise à niveau des connaissances théoriques, pour effectuer en toute sécurité les manœuvres et les procédures pertinentes du vol,
- v. Les procédures spécifiques anormales et d'urgence pour la qualification de classe,
- vi. L'acquisition de nouvelles connaissances, liées à la santé, dans le cadre du COVID-19 (Procédure FFA, distanciation sociale, etc...),
- vii. Un rappel du concept et des principes liés à la gestion de la menace et de l'erreur.
- viii. L'instructeur en charge du briefing pourra s'inspirer des items figurant dans document FFA « Proroger et renouveler sa SEP » ce qui lui permettra de lister les éléments de pilotage ou de connaissances qui pourront être évalués, en accord avec le pilote, cette liste n'étant, bien sûr, pas exhaustive.

e. Vol de sortie de confinement avec un FI

- i. permet la mise en œuvre des procédures COVID dans le cadre pré-vol et vol,
- ii. permet de s'assurer du niveau satisfaisant des pilotes dans le cadre de leur qualification de classe,
- iii. permet de vérifier les compétences du pilote et contribue à améliorer la sécurité du vol.

f. Vols sportifs (en cours de discussion avec la DGAC et le Ministère des Sports)

- i. Les vols sportifs en solo sont autorisés
- ii. Les vols sportifs à 2 pilotes à bord sont autorisés dans le respect des règles prévues dans le chapitre 2.d.ii.
- iii. Stages sportifs des SHN et des Equipes de France dans le respect des consignes du gouvernement

g. Reprise progressive des compétitions sportives

- i. A partir du mois d'août, dans le respect des consignes du gouvernement

4. Documents fédéraux d'aide au déconfinement

Disponible dès maintenant :

- a. **Guide fédéral de reprise d'activité**
- b. **Fiche Pratique « Dérogation COVID »**

En préparation dans l'attente de précisions gouvernementales

- c. **Document sur les produits sanitaires et les potentiels fournisseurs.**
- d. **Fiche Pratique « sortir du confinement »**
- e. **Affiche « Gestes Barrières »**
- f. **Flashs Sécurité des Vols**